

DISCOURS

L'HONORABLE M. E. J. FLYNN

DÉPUTÉ DE GASPÉ

Prononcé à la séance de l'Assemblée Législative
du 22 janvier 1883

(Tiré du Journal de Québec du 30 janvier.)

M. L'ORATEUR,

La scène parlementaire a changé depuis la dernière session : les principaux acteurs ne sont plus les mêmes. Voyez, à votre gauche, l'honorable député de Lotbinière qui, pendant quinze ans, a marché à la tête du parti libéral dans cette province, et qui, de chef de la loyale opposition de Sa Majesté qu'il était, est passé au second rang, comme lieutenant, pour faire place à l'honorable député de Saint-Hyacinthe.

A votre droite, M. l'orateur, les acteurs ont aussi changé. L'honorable M. Chapleau, qui avait, pendant deux ans et neuf mois, présidé à l'administration de la chose publique comme premier-ministre, et conduit les délibérations de cette Chambre comme *leader* ; qui, pendant nombre d'années, avait lutté dans cette enceinte à la tête d'une phalange compacte et dévouée ; l'honorable M. Chapleau, chef du cabinet dont je formais partie moi-même, a jugé à propos d'abandonner à d'autres mains la direction du vaisseau de l'Etat.

L'honorable député de Lévis et moi-même, de ministres que nous étions, nous sommes redevenus simples représentants du peuple.

M l'orateur, l'honorable premier-ministre d'aujourd'hui a fait, l'autre jour, connaître la cause de la dissolution du cabinet Chapleau ; il nous a dit que l'honorable M. Chapleau avait offert sa démission à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, parce qu'il était appelé à servir son pays dans une autre sphère, et que sa retraite ayant entraîné la dissolution de son cabinet, lui, l'honorable M. Mousseau, avait été appelé à former une nouvelle administration. Je

voudrais me dispenser de faire allusion à cet événement ; cependant, malgré la répugnance que j'éprouve, je sens que je serais coupable de lâcheté, sinon de trahison à l'égard de mes électeurs et de mes amis, si je me taisais en cette circonstance. Ils attendent avec un intérêt bien légitime l'attitude que je prendrai dans cette Chambre et devant le pays, à la suite des événements politiques dont je viens de parler. Il y a deux caractères distincts chez nous : l'homme privé, l'homme public. L'homme privé, avec ses sentiments, ses susceptibilités, même les plus légitimes ; l'homme public, comme tel, la propriété du public. Ses actes, sous ce dernier rapport, sont du domaine public, discutables et discutés ; et, certes, mes honorables amis de la gauche savent si mes actes ont été discutés, et s'ils l'ont été avec justice. Responsable donc de ma conduite devant mes électeurs et le pays, je ne veux écouter que la voix du devoir. Cette voix me dit de parler.

Mon utilité a cessé ; oui, M. l'orateur, et l'honorable premier-ministre nous a dit de quelle manière. Pour ma part, je n'ai pas encore appris de la bouche de l'honorable M. Chapleau, mon ancien chef dans le cabinet, les raisons pour lesquelles on m'a mis à l'écart ; je n'ai pas eu même le plaisir de lui serrer la main avant son départ. J'accepte, cependant, la position qui m'est faite, sinon avec le bonheur que j'eusse ressenti dans d'autres circonstances, au moins avec la satisfaction que l'on éprouve quand on se sent déchargé d'une responsabilité qui pesait sur ses épaules. Loin donc d'éprouver des regrets pour la perte d'un portefeuille, je me sens soulagé ; et, à ce point de vue, j'en suis